



## Succession en cas d'indivision

Par **nenen**, le **21/11/2007** à **23:53**

avec mon concubin nous avons acheté un bien immobilier en indivision en juillet 2005 pour un montant de 110000euros (fn inclus), depuis deux ans nous y travaillons pour rénovation

Si je décède:hérite-il avec mes parents ou mademi-soeur et demi-frère?  
s'il décède:j'hérite avec ma belle-mère et ma belle-soeur?MERCI